

Législature	:	2021 – 2026
Année	:	2025
Séance	:	5

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL	3
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 6 OCTOBRE 2025.....	5
4.	COURRIER	6
5.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	6
6.	COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX	9
	6.1 ASIJ.....	9
	6.2 ASEL.....	9
	6.3 ORPC.....	9
7.	PRÉAVIS N° 05/2025 : BUDGET 2026.....	10
8.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.....	19
	8.1 MME LA SYNDIQUE CHANTAL WEIDMANN YENNY.....	19
	8.2 M. LE MUNICIPAL DANIEL MÉTRAUX	20
	8.3 M. LE MUNICIPAL JEAN-CLAUDE ROCHAT	21
	8.4 M. LE MUNICIPAL CHRISTIAN AESCHLIMANN.....	22
	8.5 MME LA MUNICIPALE NICOLE FÉLIX	22
9.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.....	24

Ouverture de la séance

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la séance à 18h00 en s'adressant aux Conseillères et Conseillers, Madame la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, M. l'Huissier, amis de la Presse, public présent, leur souhaitant une cordiale bienvenue au Parlement vaudois pour la 5^{ème} séance du Conseil communal de Savigny de cette année 2025.

Puis elle passe la parole à Mme la Secrétaire suppléante du Conseil communal pour l'appel.

1. APPEL

Présidence : Mme Katia de la Baume

Sont excusés : Mme Viviane Socquet-Juglard
M. Patrick Glauser
M. Robin Jaccard
M. Stéphane Kay

Sont présent-e-s : 54 Conseillères et Conseillers

Mme la Présidente Katia de la Baume constate qu'avec 54 membres du Conseil communal présent-e-s, le quorum est atteint et le Conseil communal peut valablement délibérer.

Il est procédé à un test du vote électronique utilisé pour cette occasion dans la salle du Grand Conseil.

Puis Mme la Présidente passe la parole à Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny pour une introduction à cette séance.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny souhaite tout d'abord la bienvenue à cette dernière séance de l'année qui revêt un caractère tout à fait particulier. Elle relève que cette assemblée a le privilège de se réunir aujourd'hui dans cette salle du Grand Conseil, un lieu chargé d'histoire, d'institutions et de décisions qui ont façonné notre Canton.

C'est un honneur de pouvoir y tenir nos travaux communaux, et elle tient à remercier chaleureusement les autorités cantonales d'offrir cette opportunité à notre Commune, ainsi que MM. Mayor, Intendant du Parlement vaudois, et Widmer, Régisseur de l'entreprise Sonomix. Si le Conseil communal est exceptionnellement réuni ici ce soir, c'est en raison d'un événement qui dépasse son simple ordre du jour, le bicentenaire de notre Commune.

C'est en effet le 17 mai 1823 que le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'État, a adopté le décret suivant :

- Vu une pétition des bourgeois de Lutry qui habitent la paroisse de Savigny, tendant à être séparée de la Commune de Lutry pour former une commune distincte.
- Vu les avantages qui doivent résulter de ce partage,

Décète :

Article 1^{er}. La Commune de Lutry sera divisée en deux communes dont l'une conservera le nom de Commune de Lutry et l'autre portera celui de Commune de Savigny.

Article 2. Ces deux communes auront les mêmes droits et attributions et les mêmes obligations et charges que les autres communes du Canton, conformément à la Constitution et aux lois.

Article 3. Toutes les questions et les difficultés qui pourront s'élever sur la division de ces deux communes et sur le partage de leurs biens seront réglées par le Conseil d'Etat.

Article 4. Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Ce décret du Grand Conseil est irrévocable. C'est le texte fondateur de la nouvelle Commune de Savigny. Le nom ne désigne pas seulement la paroisse, mais une nouvelle entité politique, certes provisoire jusqu'à l'élection de la Municipalité le 5 mai 1825.

Deux cents ans d'existence, de construction collective, d'engagement citoyen et de vie démocratique, deux siècles durant lesquels des générations ont bâti, amélioré et défendu ce qui fait aujourd'hui notre identité communale. Ce cadre prestigieux rappelle à cette assemblée que le travail local s'inscrit dans une histoire plus vaste et qu'il contribue chaque jour à la solidité des institutions et à la vitalité de ces dernières. Les Conseillères et Conseillers sont chacune et chacun les héritiers de cette tradition et en même temps les artisans de son avenir.

En cette fin d'année symbolique, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny tient à exprimer, au nom de la Municipalité, sa gratitude aux membres du Conseil communal pour leur engagement, contributions, débats parfois animés, mais toujours constructifs, ainsi que pour le sérieux avec lequel ils portent les responsabilités qui leur ont été confiées. Elle souhaite à toutes et à tous une séance à la hauteur de ce lieu et de cette année exceptionnelle, respectueuse, efficace et fédératrice.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie Mme la Syndique et relève en complément que cette lutte pour l'indépendance a été complexe et risquée pour Savigny, qui comptait alors 1045 habitants. On peut imaginer que ce processus mené en cinq petites années, et sans les moyens de communication actuels, a été assez rapide. À titre de comparaison, aujourd'hui, il a fallu pas moins de 7 ans pour réaliser un trottoir.

Bravo à ces intrépides Savignolans ! L'assemblée de ce soir peut s'imprégner de ce lieu, symbole de notre démocratie qui s'exerçait déjà il y a 200 ans. Et avec l'assemblée législative ici présente, qui est au cœur même du processus décisionnel, l'on ne peut que saluer ce fonctionnement démocratique. L'assemblée législative est le lieu des discussions, des questionnements, ce qui est une chance inestimable, car ce qui est évident dans ce pays ne l'est pas forcément dans d'autres régions du monde. Dès lors, il s'agit de cultiver ensemble ce droit dans les échanges du Conseil communal, à la recherche du consensus, dans le respect qui en fait la force.

HOMMAGES

Mme la Présidente Katia de la Baume souhaite rendre hommage à la Maman du Conseiller Alain Bovard, Mme Marie-Lise Bovard-Favre, parente de la famille Regamey également

dans le deuil, qui s'en est allée dans la nuit du 21 au 22 novembre dernier. Mme la Présidente présente, au nom de l'assemblée, ses condoléances à la famille et prie l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en sa mémoire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2025
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Courrier
5. Communications du Bureau
6. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
7. Préavis n° 05/2025 : Budget 2026
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet au vote l'ordre du jour, lequel est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 6 OCTOBRE 2025

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2025.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix se réfère à la page 22, concernant « L'arrêt du bus de l'Ancienne poste », au 2^{ème} paragraphe. Il convient de supprimer la dernière phrase qui ne concerne pas ce sujet : « Mais on aura une bonne solution pour les enfants. ».

Intervention de M. le Conseiller Philippe Matter

M. le Conseiller Philippe Matter souhaite faire deux remarques anecdotiques, histoire de « mettre un peu de soupe dans la marmite ». En page 9, au point 7.1, concernant l'ASIJ, il s'agit de 444 élèves provenant de Savigny sur un total de 1852 élèves pour l'établissement scolaire et non sur un total de 3500 élèves, comme mentionné dans le procès-verbal. Par ailleurs, en page 20, on trouve en titre du point 11.2, « dernière manifestation du 2^{ème} anniversaire de l'indépendance » alors qu'il s'agit du 200^{ème} anniversaire.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie les intervenant-e-s. Le procès-verbal sera modifié en conséquence.

La parole n'étant plus demandée, elle soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2025, tenant compte de ces trois modifications.

Mme la Présidente Katia de la Baume le déclare accepté à l'unanimité.

4. COURRIER

Mme la Présidente Katia de la Baume donne lecture des courriers reçus depuis la dernière séance du Conseil communal du 17 novembre 2025.

22.11.2025 Mme la Secrétaire du Conseil communal de Belmont sur Lausanne, Isabelle Fogoz, informe que la prochaine séance du Conseil communal de Belmont est fixée au jeudi 4 décembre 2025 à 18h, à la Grande Salle, et joint l'ordre du jour.

28.11.2025 Reçu du Greffe, le courrier daté du 20 novembre 2025 de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) qui communique que l'arrêté d'imposition de la commune de Savigny a été approuvé par le Chef de Département en charge des relations avec les communes et fera l'objet d'une publication dans la FAO le vendredi 28 novembre 2025.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Votations fédérale et cantonale du 30 novembre 2025

Mme la Présidente Katia de la Baume indique que le Bureau a procédé au dépouillement des bulletins de vote et détaille les résultats de la commune de Savigny.

Electorat : 2222 électeurs

Cartes de vote (conformes) reçues : 1096 cartes

Taux de participation : 49,32%

Votation fédérale

N° : 01 Objet : Initiative service citoyen

Taux de participation : 49.32 %

BULLETTINS	Rentrés	1'096
	Blancs	9
	Nuls	0
	Valables	1'087

Suffrages		
Oui	151	13.89 %
Non	936	86.11 %

Statut : refusé

Votation fédérale**N° : 02 Objet : Initiative pour l'avenir**

Taux de participation : 49.32 %

BULLETINS	Rentrés	1'096
	Blancs	19
	Nuls	0
	Valables	1'077

Suffrages		
Oui	252	23.40 %
Non	825	76.60 %

Statut : refusé**Votation cantonale****N° : 01 Objet : Pour que les Vaudois de l'étranger puissent élire les conseillères et les conseillers aux États**

Taux de participation : 49.32 %

BULLETINS	
Rentrés	1'096
Nuls	0
Valables (dont blancs)*	1'096
Blancs	22

Suffrages		
Oui	645	58.85 %
Non	429	39.14 %
Blancs	22	2.01 %

Statut : accepté

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Votation cantonale**N° : 02 Objet : Droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement**

Taux de participation : 49.32 %

BULLETINS	
Rentrés	1'096
Nuls	0
Valables (dont blancs)*	1'096
Blancs	36

Suffrages		
Oui	235	21.44 %
Non	825	75.27 %
Blancs	36	3.28 %

Statut : refusé

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Votation cantonale

N° : 03 Objet : Initiative populaire "Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici"

Taux de participation : 49.32 %

BULLETTINS	
Rentrés	1'096
Nuls	0
Valables (dont blancs)*	1'096
Blancs	33

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages		
Oui	316	28.83 %
Non	747	68.16 %
Blancs	33	3.01 %

Statut : refusé

Recrutement d'un ou d'une secrétaire du Conseil communal

Mme la Présidente Katia de la Baume informe que le recrutement d'une nouvelle secrétaire ou un nouveau secrétaire du Conseil a été lancé. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers l'ont peut-être vu dans les publications diverses, notamment sur le site de la Commune. Mme la Secrétaire suppléante, la Conseillère Josée Martin, a envoyé ce jour, aux membres du Conseil, l'annonce publiée avec le lien sur la Commune. Les Conseillères et Conseillers sont invités à en parler dans leur entourage et leurs réseaux afin que des candidatures valables et avec les compétences requises parviennent au Bureau. D'avance, ils en sont remerciés.

Le délai de dépôt des dossiers de candidatures est fixé, comme indiqué sur l'annonce, au 8 janvier 2026.

Prochaines séances du Conseil communalSouper du Conseil communal du 26 février 2026

Mme la Présidente Katia de la Baume informe que la date du souper du Conseil est maintenue au 26 février 2026. Le Bureau a avancé dans la préparation de cette soirée mais ne peut donner plus d'informations. Les invitations seront envoyées début janvier 2026 avec tous les détails.

Séance du Conseil communal du 4 mai 2026 à 19h00, à l'Association La Branche

Cette séance, pour laquelle il n'y a pas encore d'informations à transmettre, sera précédée d'une visite optionnelle de l'institution. Les détails suivront

Séance du Conseil communal du 22 juin 2026 à 20h00

Dernière séance du Conseil communal de la législature 2021-2026, qui se tiendra dans la salle habituelle du Conseil.

Assermentation des autorités le 24 juin 2026 à 16h00

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que l'Assermentation se fera, comme expliqué au précédent Conseil, en deux parties : la cérémonie de l'Assermentation au Temple, puis l'installation des autorités au Forum.

Séances de la législature 2026-2031 : 2^{ème} semestre 2026

Lundi **26** octobre 2026 à 20h00 : 1^{ère} séance

Lundi 23 novembre 2026 à 20h00 : en réserve

Lundi 7 décembre 2026 à **19h00** : suivie d'un apéritif

6. COMMUNICATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Mme la Présidente Katia de la Baume passe la parole aux délégués des Conseils intercommunaux.

6.1 ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher informe qu'il n'y a rien de nouveau depuis la dernière séance du Conseil communal. Le prochain Conseil intercommunal aura lieu aux Cullayes, ce mercredi 3 décembre 2025.

6.2 ASEL

M. le Conseiller Fritz Burri annonce que le 12 décembre 2025, aura lieu la visite du nouveau Préfet, M. Cédric Alber, pour le contrôle annuel de la gestion de la police.

6.3 ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann communique qu'il n'y a pas de communication pour l'ORPC.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie les délégués des Conseils intercommunaux pour leurs brèves communications.

7. PREAVIS N° 05/2025 : BUDGET 2026

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour. M. le Boursier communal Bertrand Pache, ici présent, pourra répondre aux questions, ainsi que Mme la Syndique et Madame et Messieurs les Municipaux. Elle invite le rapporteur, M. le Conseiller Alain Perreten, à venir lire devant l'assemblée les conclusions de la Commission des finances.

Conclusions

Il n'est pas aisé d'enregistrer un budget déficitaire, il n'est pas plus facile de l'accepter. Il est toutefois fondamental de le comprendre, d'en apprécier les incontournables réalités, de visualiser les nécessités.

Ce d'autant qu'il a été conçu et défini comme un budget de prudence. La Cofin en a pleinement conscience, comme elle en reconnaît le bien-fondé. Elle entend ainsi le soutenir et valider les démarches qui ont conduit la Municipalité à le présenter.

Dans les hypothèses futuristes qui amèneraient la Commune à devoir perpétuer de semblables difficultés budgétaires, voire des déficits chroniques, il ne subsisterait plus qu'à envisager 3 chemins, autant douloureux qu'épineux, à suivre :

- 1) *Augmenter le taux d'imposition pour améliorer les recettes,*
- 2) *Réduire et contracter les charges, opération délicate s'il en est,*
- 3) *Prioriser des investissements, voire les remettre en question.*

Or, sur ce dernier point, paraphrasant un fameux philosophe naturaliste sur l'évolution du genre, une entité publique immobile, ou qui n'évolue pas, est condamnée à disparaître. Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances.

Cette dernière vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

1. *d'adopter le budget de fonctionnement 2026 tel que présenté.*
2. *de prendre acte du plan des investissements.*
3. *de charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.*

Madame la Présidente Katia de la Baume remercie Monsieur le Conseiller Alain Perreten ainsi que l'ensemble de la Commission des finances, pour le travail effectué.

Mme la Présidente communique que le budget 2026 va être passé en revue et invite Mme la Syndique à quelques mots d'introduction.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie la Commission des finances pour son travail et pour ses conclusions. Il convient de dire que la rédaction d'un budget n'est pas juste une simple opération culinaire, mais que toute la marmite mérite notre attention.

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la discussion.

Chapitre 1. Préambule et Chapitre 2. MCH2 (pages 3-7)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 3. Résultat prévisionnel du budget 2026 (pages 8-9)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 4. Commentaires sur les principaux postes de charges (page 10)

La parole n'est pas demandée.

Mme la Présidente Katia de la Baume précise qu'il s'agit dès lors de traiter les groupes de charge par nature, sachant que, vu la nouvelle mouture du plan comptable, il conviendra de faire des allers-retours avec les pages bleues.

Chapitre 4.1 Groupe par nature 30 : charges du personnel (pages 11-12)*Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut*

M. le Conseiller Marc Cornut fait part de son questionnement à propos du nouveau poste de travail mentionné en page 11 au point 301. Il relate qu'il n'y a pas si longtemps, la Voirie se chargeait de l'arrosage du gazon du terrain de foot et s'occupait des déchetteries de la Claire-aux-Moines, Savigny et Mollie-Margot qui nécessitaient de passer tous les matins pour « rapercher » les déchets déposés à côté des bennes. Beaucoup de ces travaux ont été supprimés par le biais d'une organisation différente qui s'est mise en place. Aujourd'hui, M. le Conseiller Cornut ne comprend pas qu'on crée un nouveau poste pour les Parcs et promenades. Alors que le temps est aux économies, il estime que ce nouveau poste est de trop. La Commune ne s'est pas agrandie à part quelques mètres carrés de vignes ce qui ne nécessite pas du personnel supplémentaire. M. le Conseiller Cornut n'est pas d'accord même s'il ne fait pas de motion d'ordre, il refusera le budget principalement à cause de ce point. Il cite le cas de l'empierrement qui a été installé à la croisée de la route de Chexbres et d'Oron en fin d'été. Une installation magnifique, avec des plantations pérennes, qui a certainement coûté « un saladier ». On a assez fait de frais sur cet aménagement.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix relève qu'il est vrai que la Commune ne s'est pas beaucoup agrandie, mais que la charge de travail est toujours bien présente. À propos des anciennes déchetteries dont M. le Conseiller Cornut a parlé, elles ont été remplacées par la déchetterie des Gavardes qui mobilise un employé à 100 %, qui ne fait plus partie des effectifs de la Voirie.

Actuellement, une personne placée pour mesures de chômage renforce l'équipe de la Voirie, comme cela a été le cas à plusieurs reprises. Il a en outre été nécessaire de faire appel plusieurs fois à des professionnels externes par manque de personnel.

Polyvalente, la personne engagée devra collaborer au Service des Parcs et promenades et participer également aux tournus l'hiver ainsi qu'aux tournus pour la STEP et le Service des eaux. Ainsi, en ce qui concerne le Service des eaux, actuellement, il y a trois personnes y compris l'employé de la Voirie, qui assurent le service des week-ends. Une personne de plus, permettra que chacun de ces collaborateurs travaille un seul week-end par mois, et non pas un week-end sur deux comme c'est le cas à certaines périodes.

A propos du terrain de foot, la tonte est réalisée par des robots tondeuses. Cependant, demeure le travail d'entretien et de suivi des robots, par exemple lorsqu'ils se coincent dans les filets. Concernant l'empierrement sur la nouvelle place, le jardinier s'est chargé de tailler les plantes hier justement, car cet espace nécessite également de l'entretien.

Actuellement, le programme de taille a pris du retard. Idéalement, il devrait être terminé pour Noël mais il ne sera pas possible de tenir ce délai.

En conclusion, c'est pour ces différentes raisons que la Municipalité a décidé de mettre au

concours un poste de collaborateur supplémentaire.

Chapitre 4.2 Groupe par nature 31 : charges de biens et services et autres charges d'exploitation (pages 12-18)

Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

Monsieur le Conseiller Jean-Daniel Bonjour souhaite des éclaircissements concernant trois montants au haut de la page 17.

- CHF 12'000.-, pour un « outil numérique d'aide à la décision conçu pour accompagner les acteurs du bâtiment dans la transition énergétique ».
Le rapport de la COFIN, en page 8, n'apporte pas beaucoup plus d'éclaircissements concernant cet objet. De quoi s'agit-il précisément ? Cet outil concernera-t-il les propriétaires privés ?
- CHF 33'000.-, pour une « étude patrimoine et paysage volet bâtiments spécifiques à la commune ».
De quoi s'agit-il exactement ? À quelle phase en est-on ?
- 40'000 CHF, pour des « honoraires de conseils externes pour des interventions périodiques ».
La Municipalité peut-elle donner quelques exemples de telles interventions ?

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny explique que cet outil numérique d'aide à la décision est destiné surtout aux propriétaires fonciers de la commune. Elle en a eu connaissance, dans le cadre de sa fonction de présidente de l'Union des Communes Vaudoises, lors d'une discussion avec une autre faitière sur l'allègement des procédures pour tout ce qui concerne l'assainissement énergétique.

Au niveau des bâtiments, cet outil compile les données de manière continue, pour déterminer l'état du bâtiment sur le plan énergétique. Il présente de nombreux atouts. Ainsi, il oriente, dans le cas d'un CECB+ sur les classes d'efficacité énergétique A à G. Il propose également des solutions d'assainissement énergétique pour améliorer la note du CECB+ du bâtiment concerné. Au niveau du territoire, il permet, comme le Conseil l'a demandé à plusieurs reprises, d'avoir une lecture globale en continu de l'efficacité énergétique sur tout le territoire communal.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny estime que c'est un outil particulièrement pertinent. Elle a eu l'occasion de le présenter à ses collègues municipaux ainsi qu'aux membres de la Commission des finances. Conçu par deux ingénieurs, cet outil regroupant toutes les données possibles, a l'avantage de ne pas devoir aller chercher les données à gauche et à droite, au risque de se perdre dans les méandres.

Le montant de CHF 12'000.- a été mis au budget en tant que Commune participant au projet pilote. Cet outil présente des perspectives intéressantes, notamment dans le contexte de la discussion de la Loi sur l'énergie, ainsi que Mme la Syndique en a parlé au directeur de la DGE, pour générer des économies au niveau des subventions destinées au diagnostic du CECB+. Le projet est de faire reconnaître que cet outil a la valeur d'un CECB+ avec l'avantage supplémentaire de disposer d'un suivi des données en continu. Cela permettrait de disposer de ce diagnostic à moindre frais tant pour les communes que pour les propriétaires.

Autre aspect, cet outil permet, dans un contexte plus urbain, de pouvoir déterminer la possibilité d'aménager les combles d'un bâtiment afin d'améliorer la rentabilité de son bâtiment individuel, ou même, pour un propriétaire de locatif, car on en a aussi sur la Commune de Savigny. Le règlement actuel sur la police des constructions de Savigny ne le permet pas, mais il conviendra peut-être de le revoir dans le cadre du PACom.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny estime que cet outil extrêmement pertinent, en raison du suivi qu'il assure, pourrait remplacer à terme le PECC (Plan Energie et Climat Communal). En effet, le PECC se révèle être une analyse très généraliste au niveau des émissions de CO₂, prenant en considération des hypothèses basées sur des statistiques, comme par exemple les émissions carbone de la population de Savigny qui prend l'avion.

Or, le vrai fer de lance, c'est l'assainissement énergétique des bâtiments. La Municipalité préférerait investir à l'avenir dans ce type d'outil plutôt que de reconduire le PECC lorsqu'il arrivera à son terme. Rien n'empêche que les actions réalisées puissent être poursuivies, comme le RepairCafé, mis sur pied par des Conseillers.

En conclusion, il est important que ces réflexions puissent être faites au niveau intercommunal. Mme la Syndique réaffirme qu'à son avis, l'assainissement énergétique est la vraie pierre angulaire des émissions de CO₂. Pour le reste, cela concerne plutôt la responsabilité de chacun de faire un effort dans ce domaine.

Au vu de tous ces arguments, la Municipalité a mis au budget ce montant de 12'000 francs.

Concernant l'étude patrimoine et paysage, cette démarche avait été évoquée dans le cadre des communications d'une séance précédente du Conseil communal. Cette étude sur l'habitat historiquement dispersé se réfère au périmètre fixé dans le cadre du plan directeur cantonal, et concerne les communes de Savigny, Forel, une partie de Puidoux, Servion et Jorat-Mézières. L'habitat historiquement dispersé de cette région est très significatif de ce paysage, qui par ailleurs est apprécié de toutes et tous. De plus, les bâtiments agricoles qui ne sont plus en activité, et dont on ne sait que faire de la grange, sont très difficiles à rentabiliser dans le cadre légal de la Loi sur l'aménagement du territoire, ce qui est un réel problème.

Cette étude a pour but de diagnostiquer l'ensemble de ces bâtiments agricoles, qui sont souvent classés en note 4 (objet d'intérêt patrimonial), pour pouvoir les passer en note 3 (objet d'intérêt local ayant une importance au niveau local), que ce soit au niveau du bâtiment en tant que tel ou sur le périmètre du bâtiment au niveau paysager. Ce reclassement vise à offrir plus de possibilités de transformation du bâtiment tout en préservant ce bâti qui est tellement spécifique à notre contrée dans le Jorat.

La phase 2 du diagnostic de ces bâtiments sur le territoire est désormais terminée. Savigny en compte plus de 80, ce qui est assez conséquent. La Municipalité travaille étroitement avec le Conservateur cantonal du patrimoine, des monuments et des sites, pour pouvoir préserver ce bâti. L'entretien de ces bâtiments étant coûteux pour les propriétaires, l'idée est qu'ils puissent bénéficier d'une manière ou d'une autre de cette démarche.

La phase 3, qui est inscrite dans le budget avec le montant de CHF 33'000.-, permet de pouvoir faire des propositions de transposition de reclassement, en se référant à des fiches disponibles à la Protection du patrimoine. Il s'agira ensuite de transposer ces résultats dans le règlement du PACom pour ancrer ce volet patrimoine et paysage.

Enfin, concernant le montant de CHF 40'000.- pour des conseils externes. Sur cette ligne budgétaire, la police des constructions et l'aménagement du territoire ont été regroupés. Il s'agit du coût de prestataires plutôt techniques qui peuvent rapidement être assez onéreux, même si on ne dépense pas forcément l'entier de la somme. Il peut s'agir d'un dossier important, comme par exemple l'inscription de servitudes ou le recours à un avocat dans le cadre d'un sujet de police des constructions.

Intervention de M. le Conseiller Alain Bovard

M. le Conseiller Alain Bovard fait référence, en page 17, à l'intitulé *Dans la fonction 8, Economie publique, CHF 15'000.- de frais d'honoraires d'ingénieur pour l'étude au chemin du Vieux pompage*. Montant que l'on retrouve à la page 26 des pages bleues, au point 3131.00.

M. le Conseiller Bovard souhaite savoir sur quoi porte l'étude « au chemin du Vieux pompage ».

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann répond qu'il s'agit bien de la réfection du chemin du Vieux pompage.

Intervention de M. le Conseiller Christian Feusi

M. le Conseiller Christian Feusi fait référence en bas de page 15, intitulé *3420 Parcs et promenades*, qui inscrit un montant au budget pour la réfection fleurie et végétale de la place dite « de la banane » et s'interroge sur le motif d'une telle étude. Ne pourrait-on pas laisser l'équipe ou le jardinier proposer quelque chose, ce qui permettrait, peut-être, de valoriser le Service ?

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix informe que ce n'est pas un montant affecté à une étude, mais bien à la réfection complète, fleurie et végétale, de la place. Comme expliqué à la Commission des finances qui a également posé cette question, la transformation de cette place exige une masse de travail importante ainsi qu'on en a fait l'expérience cette année pour les travaux de la place au carrefour de la route de Chexbres et de la route d'Oron, devant le garage Nicolas, comme l'a relevé M. le Conseiller Cornut. Ces travaux importants concernent tant la conception d'une nouvelle place que la réalisation, ce qui actuellement ne peut pas être effectué par le Service des parcs et jardins.

**Chapitre 4.3 Groupe par nature 33 : Amortissement du patrimoine administratif
(page 18)**

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 4.4 Groupe par nature 34 : Charges financières (pages 18-19)

La parole n'est pas demandée.

**Chapitre 4.5 Groupe par nature 35 : Attribution aux fonds et financements spéciaux
(page 19)**

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 4.6 Groupe par nature 36 : Charges de transfert (pages 19-21)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 4.7 Groupe par nature 39 : Imputations internes (page 21)

La parole n'est pas demandée.

**Chapitre 5 : Commentaires sur les principaux postes de revenus - Les deux schémas
(pages 21-22)**

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5.1 : Groupe par nature 40 : Revenus fiscaux (page 22)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5.2 : Groupe par nature 41 : Patentes et concessions (page 23)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5.3 : Groupe par nature 42 : Taxes et redevances (pages 23-25)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5.4 : Groupe par nature 43 : Revenus divers (page 25)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5.5 : Groupe par nature 44 : Patentes et concessions (pages 25-26)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5.6 : Groupe par nature 45 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (page 26)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5.7 : Groupe par nature 46 : Revenus de transferts (pages 27-28)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 : Dépenses d'investissement (page 28)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 : Budget 2026 (pages bleues claires)

Mme la Présidente Katia de la Baume souligne que, sachant que les commentaires des pages bleues se trouvent sur les pages précédentes passées en revue, il faudra parfois passer d'une partie à l'autre.

0 – Administration générale (pages 1-8)

La parole n'est pas demandée.

1 – Ordre et sécurité publics, défense (pages 8-9)

La parole n'est pas demandée.

2 – Formation (pages 9-12)

La parole n'est pas demandée.

3 – Culture, sports et loisirs, église (pages 12-17)**Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour**

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour souhaite savoir ce que recouvrent concrètement, en page 14, les natures 331 - *Film et média*, et 332 - *Mass média*, totalisant un montant conséquent de 52'000 CHF. Le rapport de la Cofin fait allusion au Journal Le Courrier (p. 4)

et à une publication locale succédant au Savignolan (p. 11). Quelles sont les intentions de la Municipalité à ce sujet ?

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que le volet Mass média, correspond à la contribution au journal le Courrier ainsi qu'à la contribution au journal Le Savignolan, puisque la Municipalité a bon espoir qu'un comité se remobilise pour créer un nouveau journal. Figurent également la contribution au Festival du film vert ainsi que celle au Festival du Film d'Animation de Savigny qui fête ses 10 ans et reçoit cette année un peu plus que d'habitude.

4 – Santé (page 17)

La parole n'est pas demandée.

5 – Prévoyance sociale (pages 17-18)

La parole n'est pas demandée.

6 – Trafic et télécommunications (pages 18-21)

Intervention de Monsieur le Conseiller Marc Cornut

Monsieur le Conseiller Marc Cornut se réfère à la feuille blanche page 14, point 312 *Frais d'élimination des ordures ménagères CHF 60'000.-*, et au point 313, *Ramassage des ordures ménagères CHF 52'000.-*, ce qui donne un coût total de CHF 112'000.-. Où retrouve-t-on ces montants dans le budget ou les comptes de déchetterie ? Il précise que ces montants sont alimentés, essentiellement, par la taxe au sac.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond que l'*Elimination des ordures ménagères* représente l'incinération des ordures ménagères à l'usine Tridel alors que le *Ramassage des ordures ménagères* concerne les transports des ordures ménagères, soit le ramassage au porte-à-porte dans tous les ménages ainsi qu'au centre du village.

Les comptes correspondants se trouvent en page 24 des pages bleues, à savoir le 3120.10, *Alimentation et élimination des biens fonds PA déchets* et le 3130.00 *Prestations de services de tiers*, que ce soit par Transvoirie ou Métraux Transports.

7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire (pages 21-26)

La parole n'est pas demandée.

8 – Économie publique (pages 26-27)

La parole n'est pas demandée.

9 – Finances et impôts (pages 27-29)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 8 – Amortissements comptables et imputations internes (pages bleues foncées)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 9 – Postes de travail (pages vertes)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 10 – Conclusions (page 31)Intervention de M. le Conseiller Jean-Philippe Rast

M. le Conseiller Jean-Philippe Rast souhaite poser trois questions d'ordre général avant le vote. Quel est le risque sur le prochain exercice, qui comprend des résultats négatifs à plus de CHF 1,2 million. Quelles incidences sur les mesures correctives éventuelles à plus long terme, ou est-ce trop tôt pour en connaître les détails ? De plus, est-il possible d'estimer quelles incidences auront les mesures de restriction budgétaire au niveau cantonal sur les finances communales ? M. le Conseiller Rast conclut qu'il est toujours nécessaire de maîtriser l'équilibre des charges et des dépenses.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny convient de la justesse des trois options qui ont été exprimées précédemment par le rapporteur de la Commission des finances. Force est de constater que les trois budgets précédents étaient déficitaires alors que finalement les comptes se sont consolidés dans le bon sens. Il est toujours très difficile de faire une estimation puisque la Commune est dépendante, parfois, de certaines recettes extraordinaires.

De plus, tout ce qui est intercommunalité a une grande incidence ainsi que les transferts de charges du Canton ou encore la variation de la participation financière de la part des communes pour des tâches cantonales. Par conséquent, il convient de répéter que la Commune a assez peu de maîtrise sur le budget en tant que tel.

Si un exercice présente un déficit, il n'y a pas lieu de s'alarmer outre mesure. Il est important surtout de rester vigilants sur la marge d'autofinancement. En revanche, si trois exercices se présentent de manière déficitaire au niveau des comptes - au niveau du budget il s'agit d'orientations - il faut clairement prendre des mesures.

La Municipalité cherche à répartir au mieux les investissements qui sont nécessaires mais qui, comme on peut le constater dans le plan des investissements, seront assez lourds les cinq prochaines années. Il conviendra de prioriser ou étaler à plus long terme les interventions, si elles ne sont pas éminemment urgentes.

Sur le plan des charges cantonales, comme on le sait, il y a eu un accord Canton-Communes qui a été validé par le Grand Conseil en 2024. Cet accord rééquilibre la péréquation horizontale entre les communes avec des critères bien déterminés, ainsi que la participation des communes à la cohésion sociale (PCS). La participation à la cohésion sociale, conjuguée aux subsides, notamment à l'assurance maladie, auxquels les communes participent aussi, va atteindre CHF 1 milliard dans le budget cantonal. Même si, dans le cadre de l'accord Canton-Communes, le pourcentage de la participation des communes à la cohésion sociale a diminué, il faut savoir qu'en raison de l'augmentation des montants cantonaux alloués à ce poste, le montant dans ce domaine augmentera finalement aussi pour les communes. Bien que de manière moindre que s'il n'y avait pas eu du tout d'accord.

Ceci est une préoccupation qui fera l'objet de discussions dans le cadre du budget cantonal ce prochain mois. Cependant, il va bien falloir trouver une solution pour maîtriser ces charges au niveau cantonal, avec les répercussions au niveau communal.

Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

Monsieur le Conseiller Jean-Daniel Bonjour s'interroge sur le fait qu'il n'a trouvé nulle part, dans le plan des investissements ou dans le budget, un montant relatif à la suite du projet de

prospection d'eau potable de la Goille, qui avait fait l'objet d'un préavis 01-2023 de CHF 53'000.-, et qui avait conduit à un forage effectué le 30 septembre 2024. Est-ce à dire que ce forage n'est pas concluant (en terme de débit ou de qualité) et aurait été par conséquent abandonné ?

Par ailleurs, il constate que des montants significatifs ont été prévus sur la rubrique. *Réalisation de nouvelles nappes et sources*, CHF 800'000.- au total entre 2027 et 2029. Est-ce que la Commune a l'intention d'aller prospecter ailleurs ?

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat atteste que le forage test n'est pas abandonné. Il était prévu que la poursuite des tests de forage et du contrôle de la qualité de l'eau se fasse cet automne 2025. En raison des intempéries, les terrains imbibés d'eau n'ont pas permis de circuler sur le terrain. Les travaux vont reprendre dans le courant du printemps prochain.

Intervention de Monsieur le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

Monsieur le Conseiller Jean-Daniel Bonjour souhaiterait savoir, si ces tests sont concluants, et comment est-ce que la suite des travaux sera financée, au vu du budget ?

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond que si le résultat du débit et la qualité de l'eau sont concluants, comme indiqué dans le plan d'investissement, on devrait probablement aller plus loin après acceptation du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume donne lecture des conclusions du préavis municipal n° 05/2025.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n° 05/2025 du 26 septembre 2025 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. D'adopter le budget 2026, tel que présenté.
2. De prendre acte du plan des investissements.
3. De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'État pour approbation.

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet au vote le préavis n° 05/2025 sur le budget 2026, lequel est adopté par 52 oui, 1 non et 1 abstention.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Présidente Katia de la Baume accède volontiers à la demande de la Municipalité de s'exprimer – une fois n'est pas coutume - au pupitre de la salle du Grand Conseil.

8.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny a plusieurs points à communiquer ce soir.

Projet du rural

Comme mentionné lors d'un précédent Conseil, le projet du rural avance bien. Les adjudications des mandats d'ingénieurs civils et chauffage, de ventilation, de sanitaires, d'experts A.E.A.I (feu), de géomètre et d'architecte paysagiste ont été réalisés. Les montants des prestations de ces différents intervenants correspondent aux estimations effectuées dans le cadre du crédit d'études. Le programme du cabinet médical a été consolidé en partenariat avec les médecins et le concept et l'articulation entre les trois volumes est arrêté. L'architecte paysagiste a présenté ses premières réflexions et, bonne nouvelle, l'ingénieur civil a constaté que la charpente est parfaitement saine et qu'il ne serait pas nécessaire de faire une dépose de cette dernière, vu que le projet n'impacte pas sa structure porteuse.

En début d'année, la Municipalité rencontrera les usagers de la ludothèque ainsi que le directeur de l'établissement primaire et secondaire du Jorat. Au niveau du planning, les délais sont respectés et le projet devrait être soumis comme prévu à l'enquête publique fin mars 2026. Courant février, la Municipalité rencontrera la Commission d'urbanisme pour information sur l'avant-projet.

Plan d'affectation communal PACom

Pour rappel, une vision stratégique pour l'avenir du territoire communal a été élaborée par la Municipalité début 2025. Elle a fait l'objet d'une démarche participative au travers de l'organisation d'un atelier ouvert à la population de Savigny. La synthèse de cet atelier a été validée par la Municipalité ce matin et sera disponible sur le site Internet de la commune cette fin d'année.

À la suite de cette démarche, la vision directrice sera affinée pour aboutir à un document de synthèse contenant notamment trois cartes sur les thèmes du paysage, de l'urbanisation et de la mobilité. Afin d'aboutir à un dossier préliminaire, cette vision directrice sera complétée par le questionnaire d'examen préliminaire de la Direction générale du territoire et du logement. Ce dernier permettra d'affiner et d'identifier toutes les thématiques qui devront être traitées au moment de l'établissement du dossier de révision du PACom et permettra de soumettre au Conseil communal une demande de crédit d'études, prévue en automne 2026.

Système régional de gestion des zones artisanales (SRGZA)

En ce qui concerne le dossier du Système régional de gestion des zones artisanales, la consultation publique est désormais terminée. Il n'y a eu aucune remarque déposée dans le cadre des consultations au sein des bureaux techniques des Communes. En revanche, six remarques ont été formulées par Internet, notamment de la part de Pronatura, dont une concerne le site de la Claie-aux-Moines. Ces remarques ne sont pas liées à la stratégie,

mais rendent attentif à des aspects de protection du paysage, éléments qui seront analysés dans le cadre des plans d'affectation qui seront établis par la suite. C'est la Commission d'urbanisme qui sera saisie pour l'analyse du préavis. Ce dernier sera proposé au Conseil communal ce printemps, ou au plus tard en juin 2026, puisqu'il y a certaines communes qui n'ont que deux Conseils communaux par année, dont celui des comptes.

Etude sur le patrimoine et le paysage

Etant donné qu'il en a été question tout à l'heure dans le cadre du budget, Mme la Syndique passera assez vite sur cet élément. Une séance sera organisée prochainement afin de rencontrer la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour présenter les premiers éléments d'analyse.

Stationnement au centre de Savigny

Des difficultés sont apparues dans le cadre des travaux du chemin de la Verne et d'une accessibilité facilitée, liée au fait qu'il n'y a pas de réglementation clairement définie, ajoutée à un afflux de locataires suite au développement du projet de la COOP.

Et comme on le sait, il faut une rotation fréquente des véhicules pour une accessibilité facilitée aux commerces, ce qui implique qu'il n'y ait pas de voitures ventouses. Avant d'entamer des réflexions sur les places de stationnement du pourtour du Forum, ainsi que la Municipalité l'envisageait préalablement, le choix a été fait de réglementer d'abord le stationnement au centre de Savigny. Cela nécessite tout de même – on pensait que quelques traits de peinture et quelques horodateurs permettraient de le réaliser à l'interne – une présentation du projet pour validation à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes. En effet, les places de stationnement devront être mises aux normes, puisqu'actuellement elles sont trop étroites. Cette première étape sera donc plutôt « soft » autour du Forum, afin d'obtenir une vision stabilisée des besoins. Des horodateurs seront installés ce qui nécessitera une demande d'achat auprès du Conseil communal.

Remerciements

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny tient tout d'abord à remercier les Conseillères et Conseillers pour l'adoption du budget 2026. Et en regardant un peu en arrière, elle remercie chacune et chacun d'avoir de près ou de loin participé aux différentes manifestations réalisées en l'honneur du bicentenaire de notre commune et d'avoir permis de les concrétiser, en ayant validé le budget 2025, il y a tout juste une année. Ces manifestations ont été magnifiquement accompagnées par les membres du comité d'organisation. La Municipalité leur en est infiniment reconnaissante.

Une année également accompagnée par nos différents services, dont je remercie plus particulièrement Mme Isabelle Schori, ainsi que l'ensemble du Greffe, M. Bertrand Pasche et son Service des finances, ainsi que Mme Libal, au Service de la population, et M. l'Huissier, dans le cadre des manifestations du Conseil communal. Un mot, bien sûr, à mes collègues qui prennent au sérieux la collégialité et qui l'ont pratiquée tout au long de cette année. À vous toutes et tous, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année et, en 2026, de fructueuses élections communales.

8.2 M. le Municipal Daniel Métraux

Bicentenaire de Savigny

Monsieur le Municipal Daniel Métraux exprime combien c'est un grand plaisir d'être devant cette assemblée ce soir. C'est la fin de la célébration du bicentenaire, puisqu'on a célébré cet événement avec quatre manifestations dans notre village, qui ont rassemblé

passablement de monde. Monsieur le Municipal Daniel Métraux entend remercier le Conseil, comme Mme la Syndique l'a fait, d'avoir accepté le budget il y a une année, ce qui a permis à la Municipalité d'organiser ces manifestations assez géniales à son avis, adaptées à différents publics. Il espère que les Conseillères et Conseillers ont eu autant de plaisir que lui pendant cette année et tient à remercier le comité d'organisation qui a bossé énormément ainsi que les bénévoles qui ont rendu possible ces événements.

Les installations sportives

Celles et ceux qui passent fréquemment au village ont pu constater que ces installations sont très utilisées et à la satisfaction de tous. Même en cas de mauvais temps, l'endroit est fréquenté. Cela confirme qu'il y avait un besoin avéré.

Le SDIS Cœur de Lavaux

Cette année, les pompiers sont intervenus à 140 reprises sur le territoire des Communes faisant partie du SDIS, ce qui signifie une intervention tous les deux jours et demi. En tant que volontaires, on peut les remercier énormément de leur engagement.

L'ORPC

L'organisation est revenue à la normale par rapport à la situation connue lors du Covid il y a quelques années. L'année a été stable.

Remerciements

Monsieur le Municipal Daniel Métraux remercie toute son équipe de conciergerie qui fait un boulot extraordinaire. Il se réjouit du contact merveilleux établi avec eux. Grâce à eux, les écoles sont en tout temps propres, et les bâtiments prêts à être utilisés. C'est un grand bonheur de trouver toujours des bâtiments propres et accueillants.

Puis, M. le Municipal Métraux conclut en remerciant tout le personnel communal pour l'investissement et pour l'aide qu'ils apportent, afin de faire tourner au mieux la Commune. Il souhaite à toutes et tous de très, très bonnes fêtes en profitant de s'amuser et de faire plaisir à sa famille, à ses amis. À l'année prochaine !

8.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Travaux

En préambule, M. le Municipal Jean-Claude Rochat tient à remercier le Conseil pour tous les investissements acceptés dans le domaine de l'eau potable.

Sur le chantier des Miguettes, deuxième étape, il y a eu à nouveau une fuite, située à 25 mètres de la fin du chantier. Ces problèmes récurrents de canalisations démontrent bien pourquoi le remplacement de canalisations et le suivi du remplacement deviennent importants.

Les travaux à la Tantérine, relatifs au déplacement d'une conduite d'eau potable, suite à la prolongation de la servitude pour l'exploitation de la gravière, sont terminés. Les coûts sont restés en dessous du montant du préavis adopté. Il reste encore à effectuer des relevés géomatiques et à mettre à jour les servitudes.

Au niveau des travaux de la Verne, M. le Municipal laisse le soin à sa collègue Mme la Municipale Nicole Félix d'en parler. Au niveau du souterrain, pour sa part, les travaux sont terminés. Le nouveau réseau est en eau depuis déjà une bonne semaine.

L'Ancien pompage

Les travaux de démolition et de reconstruction de la chambre de rassemblement des sources de l'Ancien pompage qui auraient dû commencer cette année, ont été retardés en raison de la nécessité d'une autorisation forestière pour la mise en place de ce nouvel ouvrage. La mise à l'enquête est partie ces jours et sera terminée pour la fin décembre. Par conséquent, les travaux commenceront au printemps 2026, dès que l'état des terrains le permettra, étant donné qu'on ne peut pas lever des véhicules si les terrains sont inondés.

Eau potable

La mise en conformité des ouvrages, suite aux divers rapports de l'OFCO, a bien avancé. On arrive pratiquement à bout touchant. À savoir que le réservoir de l'Erbenaz a été provisoirement mis en conformité dans l'attente du renouvellement de cet ouvrage, dont le coût a été inscrit dans le plan des investissements.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat souligne que les normes sur la qualité de l'eau potable deviennent de plus en plus contraignantes. De nouveaux paramètres provenant de la Confédération vont entrer en vigueur pour renforcer encore la protection de l'eau potable. Ces nouveaux critères ne sont pas encore connus. Ainsi, pour répondre à la question de tout à l'heure de M. le Conseiller Marc Cornut, il est devenu indispensable d'engager un nouveau collaborateur qui pourra également compléter le Service des eaux, étant donné que le travail administratif devient de plus en plus ardu.

Remerciements

M. le Conseiller Rochat tient à remercier, comme cela a été dit précédemment par ses collègues municipaux, tous les collaborateurs de la Commune, le Greffe, la Bourse, les deux collaborateurs du Service des eaux, ainsi que les collaborateurs de la Voirie qui donnent aussi un coup de main au Service des eaux en cas de besoin. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année en recommandant à tous de bien préserver sa santé.

8.4 M. le Municipal Christian Aeschlimann

Débordement de la Lutrive

M. le Municipal Christian Aeschlimann rapporte sur le débordement constaté de la rivière la Lutrive, juste après la ligne de partage des eaux. Des travaux seront entrepris dès l'année prochaine.

Remerciements

M. le Municipal Christian Aeschlimann, s'associe à ses collègues pour remercier chaleureusement le personnel de l'Administration communale, et en particulier MM. Michel Vaccarello et Michel Wirz du Service technique ainsi que les gardes forestiers MM. Michaël Glauser et Alexis Carrel.

Enfin, c'est important, il souhaite de belles fêtes de fin d'année et ses vœux pour tout le meilleur en 2026 à toutes et à tous. À bientôt !

8.5 Mme la Municipale Nicole Félix

En préambule, Mme la Municipale Nicole Félix remercie les Conseillères et Conseillers pour l'acceptation du budget du nouveau poste qui sera affecté autant à la Voirie qu'aux Jardins et au Service des Eaux. Elle tient à préciser que, contrairement à ce que certains pourraient

croire, ce sont des collaborateurs qui travaillent bien, qui travaillent beaucoup. Preuve en est, que cette année, à fin septembre, le total des heures supplémentaires cumulées des cinq employés de la Voirie s'élevait à 516 heures. Ceci pour compléter sa réponse de tout à l'heure.

Chemin de la Verne

Le chantier du chemin de la Verne, comme l'a dit M. le Municipal Rochat, va toujours bien. La partie souterraine est terminée. On est en train de refaire l'îlot qui empêchera la sortie des voitures sur la route cantonale. Toutes les bordures sont posées et si les conditions météo continuent d'être favorables, le revêtement bitumeux sera posé le 10 décembre et la route sera rouverte à la circulation le 11 décembre. Restera la pose de la place de jeux ainsi que le tapis final, prévus tous deux courant de l'année prochaine.

Mme la Conseillère exprime sa satisfaction sur le déroulement des travaux et des retours très positifs des riverains régulièrement au contact avec l'entreprise JPF, bienveillante avec chacun. La Municipalité est enchantée de cette collaboration.

Les Miquettes

Plusieurs imprévus et impondérables font que les travaux ne seront pas terminés cette année. Cependant, la route des Miquettes sera ouverte pour la période des fêtes comme l'année passée. Les travaux recommenceront en début d'année et se termineront au printemps.

Poste de comptage du trafic à la Claie-aux-Moines

Un poste de comptage permanent du trafic sera posé entre le 15 et le 19 décembre 2025 à la Claie-aux-Moines. En effet, la DGMR a approché la Commune pour lui proposer d'être une commune pilote dans le cadre de son programme de monitoring du trafic routier au moyen de caméras. Concrètement, une caméra sera posée sur un des candélabres du carrefour de la Claie-aux-Moines. Il s'agira juste d'une caméra, et non d'un radar, et celle-ci n'occasionnera pas d'amende.

Cette caméra enregistrera uniquement les données, telles que l'heure du passage du véhicule, son sens de circulation, sa vitesse et sa classification, c'est-à-dire s'il s'agit d'un vélo, d'une voiture, d'une camionnette ou d'un poids lourd. Elle sert à analyser comment se déroule le trafic routier sur les trois directions de Lausanne, de Savigny et de Vers-chez-les-Blancs. Les plaques et les visages seront floutés. Les parcelles privées seront aussi cachées par des masques numériques sur les images.

Les informations citées sont transmises en temps réel. Elles ne sont donc pas stockées. Il n'y a pas d'enregistrement et les images sont instantanément détruites. Le résultat de ces données sera disponible sur le Géoportail cantonal et donnera des indications de moyenne annuelle ou mensuelle du trafic journalier relevé au carrefour de la Claie-aux-Moines.

Par la suite, la DGMR a l'intention de poser ce genre de caméra dans d'autres régions du canton de Vaud. C'est la DGMR qui prend en charge le matériel et son installation.

Mme la Municipale insiste sur le fait qu'il n'y a pas lieu de craindre d'être filmé.

Remerciements

Mme la Municipale Nicole Félix remercie également tout le personnel communal, que ce soit le Greffe, la Bourse, la Voirie, les Concierges, le Service des eaux, avec qui c'est toujours un plaisir de travailler et de collaborer, et qui œuvrent chaque jour pour le bien de la population. Elle adresse ses remerciements à ses collègues municipaux pour la bonne entente et la collégialité dans le travail, dans les échanges et dans la construction de l'avenir de notre commune.

Mme la Municipale Félix remercie également les Conseillères et Conseillers communaux, pour leurs questions, pour les échanges et pour les débats qui se passent toujours de manière assez cordiale et apaisée. Elle adresse à tous ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année, qu'elles soient chaleureuses, lumineuses et apportent un peu de paix, de calme et de sérénité dans ces moments parfois un peu chahutés.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente Katia de la Baume passe la parole à l'assemblée.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Philippe Rast

M. le Conseiller Jean-Philippe Rast souhaite également, au nom du groupe PLR, remercier la Municipalité pour l'organisation de la séance de ce jour au Parlement cantonal, qui est une séance historique pour notre commune, ainsi que le comité d'organisation du 200^{ème} pour les festivités organisées tout au long de cette année 2025. Et salue le fait qu'ils ont tous fait un sacré boulot.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simonis

Mme la Conseillère Moira Simonis souhaite prendre brièvement la parole dans le cadre de son mandat au Conseil consultatif des seniors du Canton de Vaud, de représentante du district de Lavaux-Oron. Elle annonce le lancement du premier prix du Conseil consultatif des seniors, le prix COCOS, dont le thème cette première année est le passage à la retraite. Les projets qui seront évalués, en espérant qu'on en reçoive, auront un caractère local, social et durable. Des personnes privées, collectivités publiques, PME, grandes entreprises institutions, associations, fondations, coopératives, pour autant qu'elles soient établies dans le canton, peuvent participer. Le montant de ce premier prix attribué se monte à CHF 25'000.-.

Mme la Conseillère Simonis invite les Conseillères et Conseillers à parler autour d'eux de ce prix et d'encourager les personnes qui ont de brillantes idées pour aborder la problématique du passage à la retraite, à déposer un projet que ce soit au niveau individuel ou collectif. Les détails se trouvent sur ces flyers qui permettent de se porter candidats. Le délai de dépôt des dossiers est fixé à fin février. Les organisateurs s'y sont pris un peu tard pour ce premier décernement de prix. Mme la Conseillère Simonis estime que cela pourrait aider le Conseil consultatif que les Conseillers en parle autour d'eux. D'avance, elle les en remercie.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie Mme la Conseillère Moira Simonis de son intervention et lui propose de faire parvenir au secrétariat du Conseil le lien et le flyer afin qu'ils soient relayés à tous. Ceci pourra aider à la promotion de ce prix.

Intervention de M. le Conseiller Alain Bovard

M. le Conseiller Alain Bovard s'interroge sur l'aménagement de la place dite de la banane, pour lequel il est écrit que cela implique un « travail spécifique de mise en oeuvre, conception et travaux conséquents ». Est-ce que cette réfection va prendre de la place sur le carrefour des Alpes ? Est-ce qu'on aura droit à des feux ou à des empiètements sur la route de ce carrefour qui est déjà fortement chargé ? C'est le mot « conséquent » qui interpelle. Pour exemple, la tranchée devant le garage lors de la réfection de la place au carrefour de la route de Chexbres et la route d'Oron a provoqué des bouchons importants au centre du village, comme il en a fait part lors du dernier Conseil. M. le Conseiller Bovard souhaite savoir si on peut rassurer le Conseil, ou peut-être pas, sur les conséquences de ces travaux.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond que non, la réfection n'aura pas de telles conséquences. Il n'est pas prévu d'agrandir la place, ni de restreindre la partie dédiée à la route. Cependant, le but n'est pas de simplement changer les fleurs mais de réfléchir à ce qu'on va y mettre. Il s'agit de concevoir une place un peu différente, peut-être d'imaginer une colline, un muret. Cela va au-delà de ce qu'on fait d'habitude. Et comme on l'a vu pour la place devant le garage, cela a pris plus d'une semaine de travaux à toute une équipe. Ce que la Voirie ne peut faire par manque de temps, comme précisé auparavant.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut propose de faire un petit tour d'horizon sur une problématique routière. Ainsi, pour commencer, sur la route d'Oron en direction de Chesalles, se trouve un petit giratoire. Est-ce qu'il a 2,50 m de diamètre ? En tout cas, pas beaucoup plus, mais il est apprécié pour la sécurité.

Devant l'auberge de Palézieux-Village, à l'occasion de la réfection de la route, un nouveau giratoire a été installé alors qu'il y a une circulation principalement dans les deux sens. On constate que le giratoire augmente beaucoup la sécurité ainsi que la fluidité du trafic.

M. le Conseiller Cornut se pose la question sur la situation à Savigny. Ainsi, à propos de la bifurcation de la route de Chexbres et de la route d'Oron, qui vient d'être citée à propos de la place de la banane notamment, il dépose un postulat pour l'étude d'un giratoire à cet emplacement.

M. le Conseiller motive ce dépôt de postulat en expliquant que sur la route de Chexbres en montant sur Savigny, il y a parfois un bouchon depuis la Bonne Foire et la circulation à l'entrée au village devient compliquée. D'ailleurs, la semaine passée, il y a eu une « frottée » de tôles à nouveau à cet endroit. Il faut reconnaître qu'il n'est pas facile d'entrer sur la route d'Oron, avec les voitures qui descendent et celles qui montent d'Oron. Les automobilistes qui mettent le « signofile » quand ils tournent, comme c'est l'habitude maintenant, ne donnent pas le temps de réagir pour repartir et traverser. Un petit giratoire rendrait bien meilleures la fluidité du trafic et la sécurité.

Au vu de ces remarques, M. le Conseiller Cornut présente un postulat intitulé comme suit :

Par la présente, je demande une étude pour un giratoire à la bifurcation de la route de Chexbres et d'Oron, devant l'Hôtel des Alpes.

Cela faciliterait l'entrée au village depuis la route de Chexbres où souvent il y a un bouchon d'attente jusqu'à la Bonne Foire.

Merci d'en prendre note.

Marc Cornut, le 1^{er} décembre 2025.

M. le Conseiller Cornut ajoute que la circulation devient de plus en plus dense et difficile dans ce carrefour. Il pense que la route des Miguettes va devenir plus confortable que la route de Lutry, ce qui aura pour effet que les Miguettes vont devenir plutôt une autoroute en direction de Lutry. Il s'interroge sur l'avenir de ces voies de trafic.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie, M. le Conseiller Cornu et précise que le postulat doit être remis par écrit au Président du Conseil. S'il est déposée séance tenante, il sera traité à la prochaine séance. Si le postulant souhaite qu'il soit traité à la séance suivante, c'est-à-dire le 5 mai 2026, il est aussi possible de le déposer jusqu'à 10 jours avant la séance. M. le Conseiller annonce qu'il le dépose séance tenante.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume passe la parole à Mme la Secrétaire suppléante du Conseil communal pour le contre-appel.

Mme la Présidente Katia de la Baume rappelle le prochain rendez-vous pour le souper du Conseil le 26 février 2026. Elle remercie pour l'organisation de cette belle soirée, l'assemblée des Conseillères et Conseillers, le Bureau, Mme la Syndique, Mme et Messieurs les municipaux, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, ainsi que M. L'huissier, pour leur participation, leur engagement tout au long de cette année, ainsi que, en particulier, Mme la Conseillère communale Josée Martin, Secrétaire suppléante du Conseil depuis deux mois, très engagée et d'un soutien précieux.

Avant de clôturer la séance, Mme la Présidente propose à l'assemblée de se lever pour terminer cette année festive et remercier M. le Municipal Métraux pour toute cette organisation, avec ses équipes, ses bénévoles, Mme la Syndique pour cette belle soirée qui termine le 200^{ème}, et en particulier au nom de la population de Savigny pour tout ce que la Municipalité a offert, et dont le Conseil a profité. L'assemblée se lève pour un tonnerre d'applaudissements.

Et avant de passer la parole à Mme la Syndique pour la suite de la soirée, Mme la Présidente, au nom du Bureau du Conseil et d'elle-même, souhaite à tous une belle période de l'Avent. À cette occasion, elle invite à observer les fenêtres de l'Avent présentées notamment par des Conseillères et Conseillers ici présents. Elle invite chacune et chacun à entrer chez l'habitant le jour où la fenêtre sera allumée et à partager des moments conviviaux pendant cette période froide et sombre de l'année, afin de cultiver la chaleur des échanges à Savigny. Elle remercie aussi les personnes, en particulier Mme la Conseillère Ruth Guggiari, pour son investissement dans l'organisation des fenêtres de l'Avent. Et souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Avant de clôturer, Mme la Présidente Katia de la Baume passe la parole à Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny pour une allocution.

Allocution de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie vivement Mme la Présidente pour sa très belle initiative ainsi que Mesdames et Messieurs les Conseillers. Elle espère que la Municipalité, comme le Conseil, ont pu rendre honneur à notre Commune que nous aimons tant. Elle transmet également ses remerciements appuyés à son collègue M. le Municipal Daniel Métraux qui a investi énormément de son temps avec l'ensemble de son comité pour ce bicentenaire.

Mme la Syndique propose de faire une brève visite du bâtiment dans lequel on se trouve, et au préalable, dresse un historique du parlement vaudois.

Le 14 avril 1803, lors de la fondation du Canton de Vaud, a lieu la première réunion des 180 députés élus à l'époque. Maintenant, nous sommes 150.

En 1872, première discussion attestée du Grand Conseil sur l'exiguïté constatée de la salle plénière. Déjà.

... En 1997, concours d'idées pour un nouveau parlement. Un projet lauréat a été désigné, qui propose d'excaver l'esplanade pour y insérer une nouvelle salle plénière. L'esplanade étant celle qui se trouve entre le parlement et le château.

Juillet 2001, le Grand Conseil quitte la salle Perregaux, qui était l'ancienne salle du Grand Conseil, pour l'Aula du Palais de Rumine.

Mai 2002, incendie, pour celles et ceux qui s'en souviennent, qui détruit complètement le bâtiment en cours de rénovation extérieure.

Pour donner suite à la reconstruction du Parlement, un nouveau concours d'architecture

internationale est organisé en 2007. C'est le projet « Rosebud », des architectes Marc Collomb de l'atelier Cube à Lausanne, associé à Bonnell et Gilles de Barcelone, qui est primé.

En juin 2012, crédit d'ouvrage de 17,5 millions octroyé par le Grand Conseil.

Juillet 2012, référendum contre le crédit d'ouvrage, surtout dirigé contre le toit du projet Rosebud, initialement prévu en acier inoxydable.

En novembre 2012, nouveau crédit d'ouvrage du projet modifié octroyé par le Grand Conseil, sans détailler toutes les passages juridiques entre deux.

Mars 2014, démarrage des travaux, et le 14 avril 2017, inauguration du nouveau Parlement, coût final 25,6 millions.

La toiture de la salle plénière a été réalisée par des panneaux de bois collés et réunis par des éléments métalliques. L'ensemble de la salle a nécessité 195 tonnes de bois certifié suisse. Les essences utilisées sont de l'épicéa, du sapin blanc et du bouleau pour les revêtements des façades et tout ce qui concerne le mobilier. Il y a la galerie publique, ici derrière, et la régie.

Derrière l'assemblée, dans la tribune publique se trouvent quatre écrans, pour les journalistes, puisqu'ils n'ont plus accès directement à la salle. La capacité de la galerie est de 50 personnes, l'entrée est libre pour toutes les séances du Grand Conseil, mais nécessite un contrôle à l'entrée avec une pièce d'identité.

À gauche, la régie qui gère les différentes caméras, la prise de son, la gestion des votes, comme on a pu l'expérimenter ce soir, et la séance du Grand Conseil. Toutes les séances sont retransmises en direct sur www.sonomics.ch. Et, à l'arrière de la régie, se trouvent un local informatique pour les député-e-s, une petite salle de presse et un secrétariat dédié à toute l'activité du Grand Conseil le mardi.

À la sortie de la salle, la visite va commencer par la salle des pas perdus. Puis, on va reprendre le hall et on visitera une salle de commission. Et enfin, on se dirigera vers la Buvette à l'étage inférieur.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie Mme la Syndique pour ses propos et lève l'assemblée à 19h50.

La Présidente

La Secrétaire suppléante

Katia de la Baume

Josée Martin